

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PÉDAGOGIQUE
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**PRISE EN SOINS D'UN BÉNÉFICIAIRE DE SOINS PRÉSENTANT UN DEGRÉ DE
DÉPENDANCE FAIBLE A MODÉRÉ**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE : 8210 15 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

PRISE EN SOINS D'UN BÉNÉFICIAIRE DE SOINS PRÉSENTANT UN DEGRÉ DE DÉPENDANCE FAIBLE A MODÉRÉ

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant/étudiante de prendre en charge les soins délégués par l'infirmier/infirmière dans le respect du plan de soins en veillant à la sécurité et au bien-être du bénéficiaire de soins (BS) présentant un degré de dépendance faible à modéré, tout en collaborant dans une équipe pluridisciplinaire.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour l'UE « Approches des soins et des actes infirmiers délégués »

dans le cadre de sa participation au plan de soins défini à partir de situations exemplatives, dans les limites de sa fonction, et des principes de délégations en vigueur, en respectant l'approche relationnelle du BS :

- ◆ de décrire et d'utiliser les outils liés à sa participation à la démarche en soins organisée par l'infirmier/infirmière ;
- ◆ de communiquer professionnellement et de collaborer avec l'infirmier/infirmière et l'équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ pour le BS, son entourage et soi-même, de repérer et identifier les sources de danger ;
- ◆ de respecter et d'appliquer les règles et principes professionnels en matière d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ d'appliquer les règles et principes professionnels en matière d'hygiène, d'activités infirmières déléguées, de sécurité, d'éducation à la santé lors des activités de la vie quotidienne et de proposer des actions relatives à l'alimentation, à l'hygiène et au confort ;
- ◆ de proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ;
- ◆ de mettre en lien l'anatomie, la physiologie et les pathologies avec les activités du plan de soins.

Pour l'UE « Approches humaines et organisationnelles »

à partir de situations exemplatives, illustrant le cadre organisationnel des soins et la relation établie par l'aide-soignant/aide-soignante avec le BS et son entourage,

- ◆ de décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire en utilisant des concepts relatifs à la psychologie et à la communication abordés dans le cadre du cours ;
- ◆ d'identifier et d'expliquer les principes de la communication mis en œuvre dans les moments de vie sollicités par la situation ;
- ◆ de présenter les éléments qui fondent le travail en équipe ;
- ◆ de repérer et de commenter les principaux éléments relatifs à la déontologie et la législation ;
- ◆ de décrire le cadre institutionnel et ses éléments qui améliorent la qualité des soins ;
- ◆ de décrire les aspects logistiques liés à une structure de soins, en ce compris le matériel spécifique, la gestion des stocks, les tâches administratives, les modalités de gestion des déchets et les mesures mises en place afin de respecter l'environnement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Approches des soins et des actes infirmiers délégués », code n° 8210 14 U21 D1 , classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition

ET

attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Approches humaines et organisationnelles », code n° 8210 13 U21 D1 , classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable :

*sur base de mises en situation professionnellement significatives et intégratives chez un BS présentant un degré de **dépendance faible à modéré** dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle,*

dans le contexte situationnel et en tenant compte du niveau de complexité repris dans le profil d'évaluation du SFMQ annexé à ce dossier pédagogique,

dans les limites de sa fonction,

en développant une communication adaptée,

dans le respect du délai imparti,

- ◆ de participer à la prise en soins du/des BS, sous délégation, y compris les transmissions ;
- ◆ d'évaluer la réalisation des soins administrés au BS (auto-évaluation) ;
- ◆ de répondre à des questions en rapport direct avec les aptitudes et savoirs mobilisés dans les situations.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation et de gestion du temps ;
- ◆ le niveau de précision et de soin apportés à la réalisation des tâches ;
- ◆ le niveau d'adaptation et d'intégration : la capacité à mobiliser des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'argumentation : l'illustration des propos et la capacité à élargir le débat.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

4.1. Technologie : activités infirmières déléguées

sur base de mises en situation chez un BS présentant un degré de dépendance faible à modéré dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle,

dans le respect de la législation spécifique et de la liste d'actes en vigueur (base légale, conditions d'exécution, notions liées à la délégation),

en adoptant une communication adaptée,

- ◆ d'identifier et de justifier les principes et règles professionnels pour leur mise en œuvre, confort, autonomie, estime de soi et bienveillance :
 - définitions,
 - enjeux pour la profession d'aide-soignant/aide-soignante (participation à la qualité des soins entre autres, image et évolution de la profession) et pour le BS,
 - méthodologie de soins favorisant confort, autonomie (y compris concepts d'autonomie/hétéronomie, d'indépendance/dépendance) et estime de soi ; attitudes et pratiques professionnelles contribuant au confort, procédures (en anticipant, prévenant, expliquant et en agissant) ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier les activités infirmières déléguées que l'aide-soignant/aide-soignante peut effectuer sous le contrôle de l'infirmier/infirmière au sein d'une équipe structurée, et plus spécifiquement celles concernant l'élimination, les traitements médicamenteux et la pose de bas dans la prévention des affections veineuses :

en lien avec l'élimination¹ :

- les différentes voies d'élimination,
- les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie sur l'élimination (urinaire, fécale, sueur, ...) limitées au métier d'aide-soignant/aide-soignante, les problèmes courants (constipation, rétention urinaire...) et les interventions-types eu égard au problème identifié (y compris précautions et prévention) dans les limites de sa fonction,
- les différents types d'incontinence et les moyens d'y pallier dans les limites de la fonction d'aide-soignant/aide-soignante,
- les signes observables liés à un trouble de l'élimination et la terminologie professionnelle : COQA², normes, fréquence, échelles...,
- les appareillages en lien avec l'élimination et en particulier la sonde vésicale : fonctionnement et surveillances,
- le rôle de l'aide-soignant/aide-soignante quant à l'élimination du BS et la mise en œuvre des règles et principes professionnels notamment au travers de procédures, méthodologies et/ou techniques ;

¹ L'activité « enlèvement manuel de fécôlomes » se trouve dans une autre UAA.

² COQA : Couleur, Odeur, Quantité, Aspect

en lien avec les traitements médicamenteux :

- les notions de pharmacologie appliquée au métier d'aide-soignant/aide-soignante : voies d'administration, précautions d'administration, catégories les plus courantes, formes galéniques (gélules, comprimés, gouttes ophtalmiques et auriculaires, indications en lien avec les notions d'anatomie de physiologie et de pathologie...), conditions de conservation et péremption, utilisation et effets attendus les plus courants, notice, conditions de délivrance, élimination de médicaments et de leurs emballages... ,
- le système de distribution des médicaments, préparé et personnalisé par un/une infirmier/infirmière et/ou un/une pharmacien/pharmacienne,
- les signes observables et la terminologie professionnelle liés à l'administration médicamenteuse : identification des effets attendus et observation anormale (effets secondaires/indésirables),
- le rôle de l'aide-soignant/aide-soignante quant à l'administration médicamenteuse chez le BS³ et la mise en œuvre des règles et principes professionnels notamment au travers de procédures, méthodologies et/ou techniques : administration de gouttes ophtalmiques et auriculaires, aide à la prise de médicaments par voie orale ;

en lien avec la prévention et le traitement des affections veineuses⁴ à l'exception de la thérapie par compression à l'aide de bandes élastiques :

- les différents moyens non pharmacologiques de prévenir et/ou traiter des affections veineuses (y compris la différenciation entre bas et bandes élastiques),
- les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologies sur le système veineux et cardiovasculaire, et en lien avec les affections veineuses les plus courantes limitées au métier d'aide-soignant,
- les signes observables et la terminologie professionnelle liés au retour veineux (y compris les effets attendus de la pose de bas),
- le rôle de l'aide-soignant/aide-soignante quant au retour veineux et aux bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses et la mise en œuvre des règles et principes professionnels notamment au travers de procédures, méthodologies et/ou techniques (y compris la gestion des soins d'hygiène, lever du BS, position des jambes au lit et au fauteuil, stimulation de la marche, les cas où la marche est recommandée ou interdite...).

³ Le rôle de l'aide-soignant quant à l'administration médicamenteuse chez le BS est limité à l'aide à la prise de médicaments par la voie orale dans cette UAA.

⁴ La thérapie par compression à l'aide de bandes élastiques est prévue dans une autre UAA.

4.2. Pratique professionnelle : activités infirmières déléguées

*au départ de situations exemplatives d'un BS présentant un **degré de dépendance faible ou modéré** dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle,*

dans les limites de ses fonctions et conformément à la législation en vigueur,

en appliquant une communication adaptée,

sur base des concepts et notions vues dans les UE pré requises,

- ◆ d'effectuer, auprès du BS, les activités infirmières déléguées, en adéquation avec le plan de soins et dans le respect des limites de sa fonction⁵ ;
- ◆ de mettre en lien l'activité infirmière réalisée et la législation ;
- ◆ de favoriser l'autonomie, le confort et l'estime de soi du BS au travers de toutes les activités de soins et dans les limites de son champ de compétence ; agir avec bienveillance ;
- ◆ d'observer et signaler les changements sur les plans physique, psychique et social dans le contexte des activités de la vie quotidienne (AVQ).

en lien avec la communication adaptée à un BS présentant un degré de dépendance faible ou modéré

- ◆ d'informer et conseiller un/une patient/patiente ou résident/résidente et sa famille conformément au plan de soins, relativement aux prestations techniques autorisées ;
- ◆ d'assister le patient et son entourage dans les moments difficiles.

en vue d'assurer une prise en charge globale et intégrée,

- ◆ d'effectuer les soins de bouche ;
- ◆ de surveiller l'hydratation par voie orale du/de la patient/patiente ou résident/résidente et signaler les problèmes ;
- ◆ d'aider à l'alimentation et l'hydratation par voie orale du patient/résident de la patiente/résidente à l'exception des cas d'alimentation par sonde et de troubles de la déglutition ;
- ◆ d'effectuer des soins d'hygiène chez les BS souffrant de dysfonction de l'A.V.Q., conformément au plan de soins ;
- ◆ d'appliquer des mesures en vue de prévenir les lésions corporelles, conformément au plan de soins ;
- ◆ d'appliquer des mesures dans le cadre de la prévention des escarres, conformément au plan de soins ;
- ◆ de mesurer des paramètres (y compris le poids et la taille) concernant les différentes fonctions biologiques (sauf la mesure de la glycémie capillaire) et signaler ces mesures à l'infirmier/infirmière dans les meilleurs délais et de manière précise.

en lien avec l'élimination,

- ◆ de surveiller l'élimination du BS (urinaire, fécale, sueur, ...) et signaler les problèmes le cas échéant dans les délais opportuns (en fonction du degré d'urgence) au professionnel pertinent (l'infirmier/infirmière, le/la médecin, ...) ;
- ◆ de mettre en œuvre les règles et principes professionnels pour aider le BS dans son élimination, en choisissant la technique la plus adéquate selon l'état du BS et son environnement, en respectant sa pudeur, son intimité et ses convictions et en favorisant le maintien de l'estime de soi du BS ;
- ◆ d'observer le fonctionnement des sondes vésicales et signaler les problèmes.

⁵ Par facilité méthodologique et pour une meilleure compréhension par le lecteur, la plupart des activités infirmières déléguées de cette UAA sont citées en lien avec cette aptitude, dans la colonne des savoirs, grâce à leur lien avec une technique de mise en œuvre spécifique. Ces activités déléguées sont ensuite détaillées (Cf. infra).

en lien avec les traitements médicamenteux,

- ◆ d'administrer les traitements prescrits, le cas échéant :
 - identifier les effets attendus du traitement (changement observable),
 - identifier toute observation anormale et prioriser sa transmission ;
- ◆ d'aider à la prise de médicaments :
 - par voie orale pour le/la patient/patiente ou résident/résidente, selon un système de distribution préparé et personnalisé par un infirmier ou un pharmacien,
 - par les voies d'administration suivantes : gouttes ophtalmiques, gouttes auriculaires.

en lien avec la prévention et le traitement des affections veineuses,

- ◆ d'enlever et remettre les bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses, à l'exception de la thérapie par compression à l'aide de bandes élastiques.

en lien avec la manutention adaptée à un BS présentant un degré de dépendance faible ou modéré

- ◆ d'installer et de surveiller le/la patient/patiente ou résident/résidente, dans une position fonctionnelle avec support technique, conformément au plan de soins ;
- ◆ d'assurer le transport des BS, conformément au plan de soins.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. PERSONNEL CHARGÉ DE COURS

Un/une enseignant/enseignante ou un/une expert/experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie : activités infirmières déléguées	CT	B	32
Pratique professionnelle : activités infirmières déléguées	PP	T	32
7.2. Part d'autonomie			16
Total des périodes			80

8. ANNEXE : « Référentiel » du SFMQ - RÉFÉRENCES POUR L'ÉVALUATION

UAA	PARTICIPER A LA PRISE EN SOINS D'UN BS, SOUS DELEGATION : BS PRESENTANT UN DEGRE DE DEPENDANCE FAIBLE A MODERE DANS CERTAINES ACTIVITES DE SA VIE QUOTIDIENNE ET/OU DE SA VIE SOCIALE
-----	--

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

Tâches :

- Sur base d'une ou plusieurs mise(s) en situation professionnellement significative(s) et intégrative(s) chez un BS présentant un degré de dépendance faible à modéré, dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle, situations réelle(s) et/ou fictive(s), le candidat/la candidate doit :

- participer à la prise en soins du/des BS, sous délégation, y compris les transmissions
- évaluer la réalisation des soins administrés au BS (auto-évaluation)
- répondre à des questions en rapport direct avec les aptitudes et savoirs mobilisés dans la(les) situation(s)

Éléments fournis à la personne candidate :

Les ressources nécessaires à la collecte des données (réelles et/ou fictives) :

- dossier patient/patiente /de soins y compris le plan de soins
- directives spécifiques de l'infirmier/infirmière
- et autres sources éventuelles

Temps de réalisation :

- maximum 2H, hors collecte des données

Mise en situation :

- mise(s) en situation réelle(s) et/ou fictive(s) répondant aux éléments de complexité (MRS, unité générale d'un hôpital, centre pour personnes en situation de handicap...)

Complexité :

- Concernant un BS :

- BS orienté dans le temps et dans l'espace présentant peu ou pas de difficultés de communication
- BS présentant un degré de dépendance faible à modéré pour les AVQ

- Concernant la prise en soins sous délégation :

- La (les) mise(s) en situation doivent amener le candidat/la candidate à :

- observer et signaler, le cas échéant, les changements chez un BS
- informer et conseiller un BS et/ou son entourage
- surveiller et aider à l'alimentation et l'hydratation par voie orale d'un BS et signaler les éventuels problèmes
- appliquer des mesures en vue de prévenir les lésions corporelles
- appliquer des mesures dans le cadre de la prévention des escarres
- effectuer des soins d'hygiène : toilette partielle et soins annexes par exemple ongles, dents, cheveux, barbe...

- installer un BS dans une position fonctionnelle avec support technique et le surveiller
 - effectuer une réfection de lit inoccupé
 - effectuer une aide à l'habillage et/ou au déshabillage
 - effectuer la prise du pouls, de la température corporelle et signaler les résultats
 - effectuer une aide à la prise de médicaments par voie orale pour un BS
- A travers son épreuve, s'il/si elle ne l'a pas déjà réalisée, le candidat/la candidate doit réaliser 1 des activités infirmières parmi les suivantes :
- soins de bouche
 - enlever et remettre les bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses, à l'exception de la thérapie par compression à l'aide de bandes élastiques
 - observer le fonctionnement des sondes vésicales et signaler les problèmes
- Les transmissions professionnelles font partie de l'épreuve : elles sont comprises dans la prise en soins.
- Le temps de réalisation de l'épreuve sera adapté par l'OEF en fonction des conditions professionnelles, des circonstances et du contexte.

Autonomie

Lors de la prise en soins, le candidat/la candidate identifie, programme et réalise les tâches déléguées en toute autonomie.

Remarque : Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des conceptrices/concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs/conceptrices veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux personnes candidates en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendu.

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION *S.F.M.Q.*

CRITÈRES INCONTOURNABLES ⁶	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG ⁷ Oui/Non
Critère 1 : CONFORMITÉ DU RÉSULTAT	1.1 Les activités infirmières liées à la prise en soins du BS, sont réalisées et conformes à la norme en vigueur	...
	1.2 Les réponses aux questions sont conformes aux attentes et en adéquation avec la mise en situation	...
	1.3 Le candidat/la candidate évalue les techniques de soins appliquées sur le(les) BS (auto-évaluation)	...
Critère 2 : COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE	2.1 La collecte des données est réalisée et permet la prise en soins	...
	2.2 La planification des soins est logique	...
Critère 3 : RESPECT DES RÈGLES ET PRINCIPES PROFESSIONNELS	3.1 Les règles de déontologie sont appliquées et le candidat/la candidate reste dans les limites de sa fonction	...
	3.2 Les principes et règles d'ergonomie et de manutention sont respectés	...
	3.3 Les règles de protection de l'environnement (tri et l'élimination des déchets) sont appliquées	...
	3.4 Les activités infirmières déléguées sont conformes aux principes et règles d'hygiène et de sécurité	...

⁶ Les conditions de réussite sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁷ Le seuil de réussite est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

Critère 4 : COMMUNICATION	4.1 Le candidat/la candidate communique avec le BS et/ou son entourage de façon appropriée et adopte des attitudes professionnelles permettant d'établir et de maintenir un climat de confiance	...
	4.2 Le candidat/la candidate collabore de façon professionnelle avec l'équipe pluridisciplinaire notamment en réalisant des transmissions professionnelles correctes (observations saillantes et résultats de la prise des paramètres).	...